



## NUFARM AGRICULTURE INC.

### 1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

**FOURNI PAR :**

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street, SE  
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

**FABRIQUÉ PAR :**

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1<sup>st</sup> Street, SE  
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

**PRODUIT :****Nufarm MCPA Amine 600 Herbicide Liquide****NUMÉRO EPA :**

28384

**PRÉPARÉ LE :**

20 octobre, 2009

**PRÉPARATEUR :**

Brent R. McLennan

**FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :**

Herbicide

**FORMULE :**

$C_{11}H_{16}ClNO_3$

**SYNONYMES CHIMIQUES :**

acide (chloro-4 méthyle-2 phénoxy) acétique, sel de diméthylamine; MCPA DMA

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% du Poids	NO. CAS
Solution de MCPA sel de diméthylamine	80-85	2039-46-5

Note : L'autre ingrédient principal contenu dans ce produit est l'eau.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE :** Irritant sévère / corrosif pour les yeux. Nocif en cas d'absorption cutanée. Peut être fatal en cas d'ingestion. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :**

**INGESTION :** Peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, une irritation gastro-intestinale, des faiblesses et l'apathie du système nerveux central.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Peut-être nocif en cas d'absorption cutanée. Provoque une irritation modérée de la peau.

**INHALATION :** Contient des matières pouvant être modérément toxiques. En cas d'inhalation, les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, des nausées, des étourdissements et une irritation respiratoire.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Provoque une irritation grave / corrosif des yeux. Provoque le rougissement et le larmolement.



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS :** Une exposition cutanée peut aggraver des problèmes de peau déjà présents. L'inhalation de la brume peut aggraver des problèmes respiratoires déjà présents.

**EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) :** (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période de temps) : Une surexposition répétée peut affecter le foie, les reins, le métabolisme sanguin, les testicules et les fonctions motrices générales. De rares cas de dommages au système nerveux périphérique ont été reportés, mais des études intensives sur des animaux n'ont pas confirmé ces observations, même à des doses élevées sur des périodes de temps prolongées.

**EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNITÉ :** Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxye dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuve de la cancérogénité sur les humains. Des études alimentaires plus récentes sur la longévité des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène pour MCPA.

**TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION :** Des études sur les animaux ont démontré des effets sur les testicules et une fertilité des mâles à la baisse.

**TOXICITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT :** Des études avec MCPA sur des animaux de laboratoire ont démontré une diminution du poids fœtal et un retard de croissance de la progéniture, à des doses toxiques pour les mères de ces animaux.

**GENOTOXICITÉ :** Il y a eu quelques résultats positifs et quelques résultats négatifs, mais la tendance démontre le fait que MCPA ne soit pas mutagène.

**PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION :** Contact avec les yeux. Absorption cutanée. Inhalation. Orale.

**PRODUITS SYNEROETIQUEMENT TOXIQUES :** Aucun connu.

**AUTRE :** Aucun connu.

### 4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

**INGESTION :** En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**PEAU :** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**YEUX :** En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**NOTE AU MÉDECIN :** Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

### 5. PRÉCAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

**POINT ÉCLAIR :** .....Pas de point éclair.

**CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ :** .....Aucune



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Supérieure (%) :**.....SO

**LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Inférieure (%) :**.....SO

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :**.....SO

**SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) :** .....ND. Selon un long historique de manutention, aucune sensibilité n'est probable.

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE :** ND. Selon un long historique de manutention, aucune sensibilité n'est probable.

**MOYEN D'EXTINCTION :** Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

**PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

### 6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

**MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT :** Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebuts. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE :** Ne pas entreposer près des produits alimentaires, et des aliments pour animaux. Ne pas laisser geler. Entreposer à des températures supérieures à 0°C. Si le produit a été soumis au gel, réchauffer à 5°C au moins et bien mélanger. Éviter d'entreposer à près des insecticides, des fongicides, des engrais et des semences. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

**LIMITES D'EXPOSITION :**

Ingrédients Dangereux	MPT	ACGIH TLV	LECT	UNITÉS
Sel de MCPA Diméthylamine	N/E	N/E	N/E	SO

**MESURES D'INGÉNERIE :** Utiliser dans un endroit bien ventilé.

**EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a risque d'exposition aux jets ou aux vapeurs de pulvérisations ou aux vapeurs.

**GANTS DE PROTECTION :** Gants de nitrile.

**PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE :** Lunettes ou masque recommandés lors de la manutention du concentré.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :** Il est recommandé de porter au moins une chemise à manches longues, des pantalons longs, des bas et des souliers. Utiliser tout autre équipement approprié pour la situation.

**VENTILATION:** Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.



## NUFARM AGRICULTURE INC.

### 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

**Note :** Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être utilisée en tant qu'analyse garantie ou en tant que spécification.

<b>POINT D'ÉBULLITION :</b>	ND. Devrait être similaire à l'eau : >100°C.
<b>PRESSION DE VAPEUR :</b>	MCPA négligeable. Devrait être similaire à l'eau.
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :</b>	ND.
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	ND. Devrait être similaire à l'eau : 0°C.
<b>POINT DE FUSION :</b>	ND. MCPA technique 99 - 107°C.
<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide.
<b>ODEUR :</b>	Amine Phénolique.
<b>COULEUR :</b>	Brun.
<b>SEUIL OLFACTIF (PPM) :</b>	ND.
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE = 1).</b>	ND.
<b>POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) :</b>	1.14
<b>DENSITÉ @ 25°C :</b>	1.14
<b>pH :</b>	7.5 – 9.0
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) :</b>	MCPA DMA : 866,000 mg/L. Soluble.
<b>COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE :</b>	ND. Produit soluble dans l'eau.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Stable.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE :** Chlorure d'hydrogène, autres produits chlorés, Dioxyde de Carbone, Monoxyde de Carbone, Oxyde d'azote et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

**INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) :** Éviter tout contact avec des acides ou des bases fortes ou des agents oxydants.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Aucune connue.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données sont tirées d'études en laboratoire sur un produit similaire MCPA DMA.

**DL50 ORALE AIGUË (mg/kg) :** .....900 to 1400 (Rat, combinaison mâle/femelle)

**DL50 CUTANÉE AIGUË (mg/kg) :** .....>2000 (Lapin)

**CL50 INHALATION AIGUË (mg/L) :** .....>4.72 (Rat, 4-heures, exposition complète du corps)

**AUTRE :** Testé comme étant légèrement irritant pour la peau (Lapin) et sévèrement irritant / corrosif pour l'œil (Lapin).

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**INFORMATION ECOTOXICOLOGIQUE :**

Ces données sont tirées d'études sur un produit similaire MCPA DMA.

**CL50 (mg/L) 96- heures :** 230 (Truite arc-en-ciel)



## NUFARM AGRICULTURE INC.

**CL50 (mg/L) 96- heures :** >310 (Crapet arlequin)  
**EC50 (mg/L) 48- heures :** 190 (Daphnée)  
**DL50 ORAL (mg/kg) :** 390 (Cailles)  
**CL50 DIET (ppm) :** >5620 (Canard mallard)

**INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE :** MCPA DMA se dissocie rapidement en MCPA de base dans l'environnement. Dans le sol, MCPA est dégradé par l'activité microbienne avec une demi-vie typique d'environ 10 à 14 jours.

### 13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION :** Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, conditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

### 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) :** Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada.

**NUMERO UN/NA :** Aucun.

**PLAQUE DE DANGER :** Aucune.

**IATA :** Non régularisé pour le transport.

**OMI code IMDG :** Aucune.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT :** Matières Toxiques D2B

**SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT :** Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires-exempt de SIMDUT.)

**INVENTAIRE CANADIEN :** Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

#### SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER

**SIMDUT :** Non Disponible

**NFPA :**

Évaluation pour ce produit		Légende	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
1	Inflammabilité	1	Léger
0	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère



**NUFARM AGRICULTURE INC.**

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**RÉVISIONS :**

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision de la sections 1 et 4.

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :**

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :  
ND = Non Disponible  
SO = Sans Objet  
N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et les FICHES SIGNALÉTIQUES contiennent toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

**\*\*\*FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE\*\*\***